

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

**2 500 660**

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 03507**

(54) Dispositif de maintien d'un cadran sur un boîtier et compteur kilométrique, ou analogue, muni d'un tel dispositif.

(51) Classification internationale (Int. Cl. <sup>3</sup>). G 06 M 1/02.

(22) Date de dépôt..... 23 février 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 27-8-1982.

(71) Déposant : Société dite : HURET ET SES FILS, résidant en France.

(72) Invention de : Roger Huret.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Lavoix,  
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

L'une des qualités appréciées des petits compteurs kilométriques ou autres destinés aux véhicules à deux roues, ou analogues, est leur faible encombrement. Les efforts effectués dans ce sens ont actuellement permis 5 effectivement de donner au mécanisme de comptage, et par suite au boîtier qui le contient, un volume réduit. Malheureusement le cadran de lecture qui recouvre généralement l'une des extrémités du boîtier a lui aussi une dimension réduite et, dans de nombreux cas, cela rend 10 sa lecture difficile.

Les constructeurs sont donc amenés à réaliser des boîtiers de différents formats et de dimensions variables pour les adapter à chacune de leurs applications, et notamment aux divers types de véhicules, et tenter de concilier dans chaque cas la nécessité d'éviter un trop 15 grand encombrement avec l'exigence de lecture facile du cadran.

La présente invention a pour but de réduire considérablement et même de supprimer ce problème en permettant 20 de monter des cadrants de diverses dimensions et formes sur un même boîtier, pratiquement standard, et ainsi de monter toujours le cadran le mieux adapté, si grand soit-il, en ne fabriquant qu'un seul type de boîtier.

25 Cette invention a en effet pour objet un dispositif de maintien d'un cadran sur un boîtier de compteur kilométrique, ou analogue, bordé par une bride périphérique, qui comporte un adaptateur annulaire, de section axiale sensiblement en L, ayant un fond percé d'un orifice de passage du boîtier et une collerette périphérique, en saillie axiale sur ce fond, qui est munie de moyens d'assemblage par emboîtement, une lunette transparente, de même forme et dimension en plan que la collerette de l'adaptateur, comportant des moyens d'assemblage

par emboîtement coopérant avec ceux de ce dernier et un épaulement interne d'appui du cadran à maintenir sur le pourtour de l'un de ces organes, de sorte que le cadran est bloqué entre eux lorsqu'ils sont assemblés.

5 L'adaptateur peut facilement être enfilé sur un boîtier de compteur, ou analogue, et appliqué contre la bride de ce boîtier par l'assemblage de la lunette, le cadran étant serré entre eux. La forme du cadran ne dépend plus que de celle de la collerette de l'adaptateur  
10 10 et de la lunette et peut, par suite varier sans qu'aucune modification du boîtier ne soit nécessaire.

De la même manière la dimension du cadran n'est nullement liée à celle du boîtier. Le cadran peut d'ailleurs être remplacé, si désiré, le dispositif étant  
15 démontable.

Les moyens d'assemblage sont de préférence constitués par une rainure périphérique ménagée dans le bord de l'un des organes et une nervure correspondante formée sur le bord de l'autre organe, entre deux épaulements  
20 20 dont l'un forme l'appui du cadran, les deux épaulements étant décalés en hauteur par rapport au sommet de la nervure.

La lunette est de préférence munie d'une visière à sa partie supérieure.

25 La description ci-dessous de modes de réalisation donnés à titre d'exemples non limitatifs, et représentés aux dessins annexés, fera mieux comprendre les avantages et caractéristiques de l'invention.

Sur ces dessins :

30 - la fig. 1 est une vue éclatée d'un compteur et du dispositif de maintien du cadran;  
- la fig. 2 est une vue en coupe d'une lunette, suivant la ligne 2-2 de la figure 3;  
- la fig. 3 est une vue en plan de dessus de la  
35 lunette de la figure 2;

- les fig. 4 et 5 représentent l'adaptateur, respectivement en coupe suivant la ligne 4-4 de la figure 5, et en vue de dessus;

5 - les fig. 6, 7 et 8 sont des vues de dessus de trois variantes de réalisation de l'adaptateur;

- la fig. 9 est une vue de côté avec arrachement partiel d'une variante de réalisation de la lunette.

La figure 1 montre un compteur kilométrique associé à un dispositif de maintien d'un cadran selon l'invention. Le compteur est placé dans un boîtier 1 classique, de forme cylindrique, muni à l'une de ses extrémités d'un raccord 2 permettant sa liaison au dispositif d'entraînement, et à son autre extrémité d'une plaque de fermeture 4. La plaque 4 est percée d'une lumière 6 laissant apparaître les chiffres du compteur de kilomètres et est traversée par une tige 8 d'entraînement d'une aiguille 10 d'indicateur de vitesse.

20 L'aiguille 10 est destinée à se déplacer sur un cadran 12 portant l'indication des vitesses et percé d'une lumière 16 correspondant à la lumière 6 du boîtier, ainsi que d'un trou central 14 permettant le passage de la tige 8.

25 Le cadran 12 représenté sur la figure 1 a une forme sensiblement rectangulaire et une dimension nettement supérieure à celle de la plaque circulaire 4 qui ferme le boîtier 1. Ce cadran est monté sur le boîtier au moyen d'un adaptateur 18 percé d'un trou central 20 dont le diamètre est très légèrement supérieur à celui du boîtier 1, de sorte que l'adaptateur 18 peut librement 30 coulisser sur ce boîtier. Le diamètre du trou 20 est toutefois inférieur à celui d'une bride 21 que porte le boîtier 1, à proximité de la plaque 4.

L'adaptateur a, en direction axiale, une section droite sensiblement en forme de L dont l'une des branches

est constituée par le fond 22 qui est percé du trou 20, tandis que son autre branche est formée par une colle-  
rette 24 qui fait saillie axialement à partir du fond 22 et comporte à son extrémité libre des moyens d'assemblage 5 par emboîtement. Dans le mode de réalisation représenté les moyens d'assemblage sont constitués par une portion extrême de section en U, qui délimite une rainure 26 entre deux bords, respectivement 27 et 28. Le bord interne 28 a exactement la même dimension et la même forme 10 que le bord du cadran 12, de sorte que celui-ci peut s'appliquer exactement sur lui en laissant libre la rainure 26.

Le dispositif de maintien du cadran comporte également une lunette 30 réalisée en matériau transparent et 15 comportant une plaque plane 32 munie d'un rebord 34 d'où part une nervure 36 permettant l'assemblage de la lunette sur l'adaptateur 18 par emboîtement de cette nervure 36 dans la rainure 26 (fig. 2).

De part et d'autre de la nervure 36 sont formés 20 deux épaulements 37 et 38 décalés en hauteur par rapport à l'extrémité libre de cette nervure, l'épaulement interne 38 étant plus proche de la plaque 32 que l'épaulement externe 37. La différence de profondeur des deux épaulements correspond sensiblement à l'épaisseur du ca- 25 dran 12 à maintenir et la forme de l'épaulement 38 cor- respond au contour de ce cadran, de sorte que le cadran appliqué sur le bord 28 se loge dans l'épaulement 38 lors du serrage de la lunette 30 sur l'adaptateur 18 et de leur emboîtement.

30 Pour faciliter cet assemblage, le bord 28 comporte de préférence une encoche 29 tandis que le bord 34 de la lunette 30 forme un taquet 39 qui vient s'emboîter dans l'encoche 29 ainsi d'ailleurs que dans une encoche analogue prévue sur le bord du cadran 12.

La lunette 30 est complétée à sa partie supérieure par une visière 40 qui fait saillie vers l'extérieur et se prolonge sur une partie des deux côtés latéraux incurvés de cette lunette, de façon à protéger la surface

5 plane 32 de celle-ci et à faciliter la lecture du cadran.

Il est clair que le cadran peut facilement être mis en place sur le compteur ou démonté pour être remplacé.

Lors du montage, l'adaptateur 18 est enfilé sur le boîtier 1 jusqu'au moment où son fond 22 vient buter contre

10 la bride 21 de ce boîtier. La hauteur de la collarette 24 est supérieure à celle de la bride 21, de sorte que les éléments d'assemblage font saillie au-delà du boîtier. Le cadran 12 est alors placé sur le bord 28 en étant centré par rapport à ce bord, au moyen de la tige 8 traversant le trou central 14 et éventuellement au moyen d'ergots 41 portés par la plaque 4 et traversant des trous 42 de l'écran. La lunette 30 est alors emboîtée sur l'adaptateur 18 et bloque le cadran 12 ainsi que la bride 21 entre elle et cet adaptateur.

15 20 Dans cette position le dispositif de maintien du cadran est immobilisé par rapport au boîtier 1 dont il est rendu complètement solidaire. Les indications portées par le cadran sont facilement lisibles à travers la lunette 30.

25 Bien entendu le dispositif peut à tout moment être démonté en séparant la lunette et l'adaptateur, ce qui permet de le remplacer par un autre dispositif, ou éventuellement simplement de l'entretenir.

30 L'adaptateur représenté sur la figure 1 comporte un fond 22 qui est plein, mais il est bien évident que le fond 22 peut, si nécessaire, être évidé. Il peut par exemple être réalisé, comme le montrent les figures 4 et 5, par un élément de section en U 44, dont la branche interne 45 entoure le trou 20 de passage du boîtier 1

tandis que sa branche externe 46 porte la collerette 24 munie de la rainure d'emboîtement 26. Les deux branches 45 et 46 du U sont de préférence reliées entre elles par un certain nombre de bras radiaux 47 qui assurent une résistance suffisante à l'adaptateur.

Lorsque le cadran doit avoir une forme sensiblement rectangulaire, comme celle représentée sur les figures 1 et 5, la couronne 45 formée par la branche du U 44 qui délimite le trou 20 peut, par exemple, être sensiblement tangente à la collerette 24, comme le montre la figure 5, seules les deux parties latérales étant alors évidées.

Il en est de même lorsque le cadran, la collerette et la lunette ont une forme trapézoïdale, telle que celle de l'adaptateur représenté sur la figure 6. Un tel adaptateur comporte en effet, de part et d'autre de la couronne 45 ou du trou 20, un bord supérieur 50 rectiligne et un bord inférieur 51 incurvé, qui sont reliés par des côtés de plus faible dimension, et un fond qui peut être plein ou évidé comme celui de la figure 5.

L'adaptateur peut également avoir une forme circulaire ou même triangulaire, comme le montrent respectivement les figures 8 et 7. Il peut également avoir toute autre forme, selon la dimension désirée pour le cadran, ainsi que la place disponible au point d'utilisation.

Bien entendu la lunette a une forme correspondante et comporte de préférence une visière analogue à la visière 40 des figures 2 et 3.

Selon une variante de réalisation, la lunette peut toutefois comporter, comme le montre la figure 9, une plaque inclinée 52 munie d'un rebord 54, qui est large à sa partie supérieure et court en 56 à sa partie inférieure, ce rebord comportant des moyens d'assemblage sur l'adaptateur. Dans ce cas le bord supérieur large, 54, joue le rôle de la visière tandis que la plaque 52 permet

la lecture du cadran.

Les moyens d'assemblage peuvent être ceux qui ont été décrits, c'est-à-dire être constitués par une nervure entre deux épaulements, ou au contraire être constitués, comme le montre la figure 9, par une nervure périphérique 58 entourant un épaulement interne 60. Dans un tel cas l'adaptateur est, lui, muni d'une nervure d'emboîtement contre l'épaulement 60, entre deux épaulements, et a par suite une forme analogue à celle du rebord 34 de la lunette de la figure 2.

Un tel adaptateur s'emboîte sur la lunette en maintenant entre eux le cadran, de la même manière que les adaptateurs et lunettes des modes de réalisation précédemment décrits, de sorte que dans ce cas également le cadran est maintenu avec sécurité sur le boîtier mais peut être démonté chaque fois que cela est désiré.

La lunette représentée sur la figure 9 peut avoir toute forme désirée, rectangulaire, trapézoïdale, circulaire, triangulaire, ou autre, et ainsi être adaptée à diverses utilisations.

Le dispositif de l'invention permet donc d'assembler sur des boîtiers de compteurs de types standards ayant tous une forme analogue et présentant un encombrement aussi faible que possible, des cadrants de formes diverses qui peuvent être suffisamment grands pour permettre une lecture facile et en même temps avoir une forme qui correspond à l'emplacement disponible.

- REVENDICATIONS -

1 - Dispositif de maintien d'un cadran sur un boîtier de compteur kilométrique, ou analogue, porté par une bride périphérique, caractérisé en ce qu'il comporte un adaptateur annulaire (18), de section axiale sensiblement 5 en L, ayant un fond (22) percé d'un orifice (20) de passage du boîtier, et une collierette périphérique (24) en saillie axiale sur ce fond, qui est munie de moyens d'assemblage par emboîtement (26), une lunette transparente (30) de mêmes forme et dimensions en plan que la collierette (24) de l'adaptateur comportant des moyens d'assemblage (36) par emboîtement coopérant avec ce dernier, et un épaulement interne (38) d'appui du cadran (12) à maintenir sur le pourtour de l'un de ces organes, de sorte que le cadran est bloqué entre eux lorsqu'ils sont assemblés.

2 - Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'assemblage comportent une rainure périphérique (26) sur l'un des organes et une nervure (36) entre deux épaulements (37 et 38) décalés axialement 20 l'un par rapport à l'autre, dont l'un forme un appui pour le cadran, sur l'autre organe.

3 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la lunette (30) comporte une face plane (32) et, de part et d'autre de cette face, une 25 visière (40) en saillie vers l'extérieur et un rebord (34) portant les moyens d'assemblage.

4 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la lunette comporte une face plane transparente (52) et un rebord (54, 56) dont la profondeur varie et est plus importante à la partie supérieure de la lunette qu'à sa partie inférieure, les moyens d'assemblage (58, 60) étant portés par l'extrémité libre de ce rebord.

5 - Dispositif suivant l'une des revendications 1

**2500660**

9

à 4, caractérisé en ce que l'adaptateur (18) comporte un fond plein (22) qui est percé de l'orifice (20) de passage du boîtier et porte la collerette périphérique (24).

6 - Dispositif suivant l'une des revendications 1  
5 à 4, caractérisé en ce que l'adaptateur comporte autour de l'orifice (20) de passage du boîtier une paroi évidée (44).

7 - Dispositif suivant l'une des revendications 1  
à 6, caractérisé en ce que la forme en plan de la colle-  
10 rette de l'adaptateur, du rebord de la lunette et du ca-  
dran est quadrangulaire, triangulaire, ronde, trapézoï-  
dale.

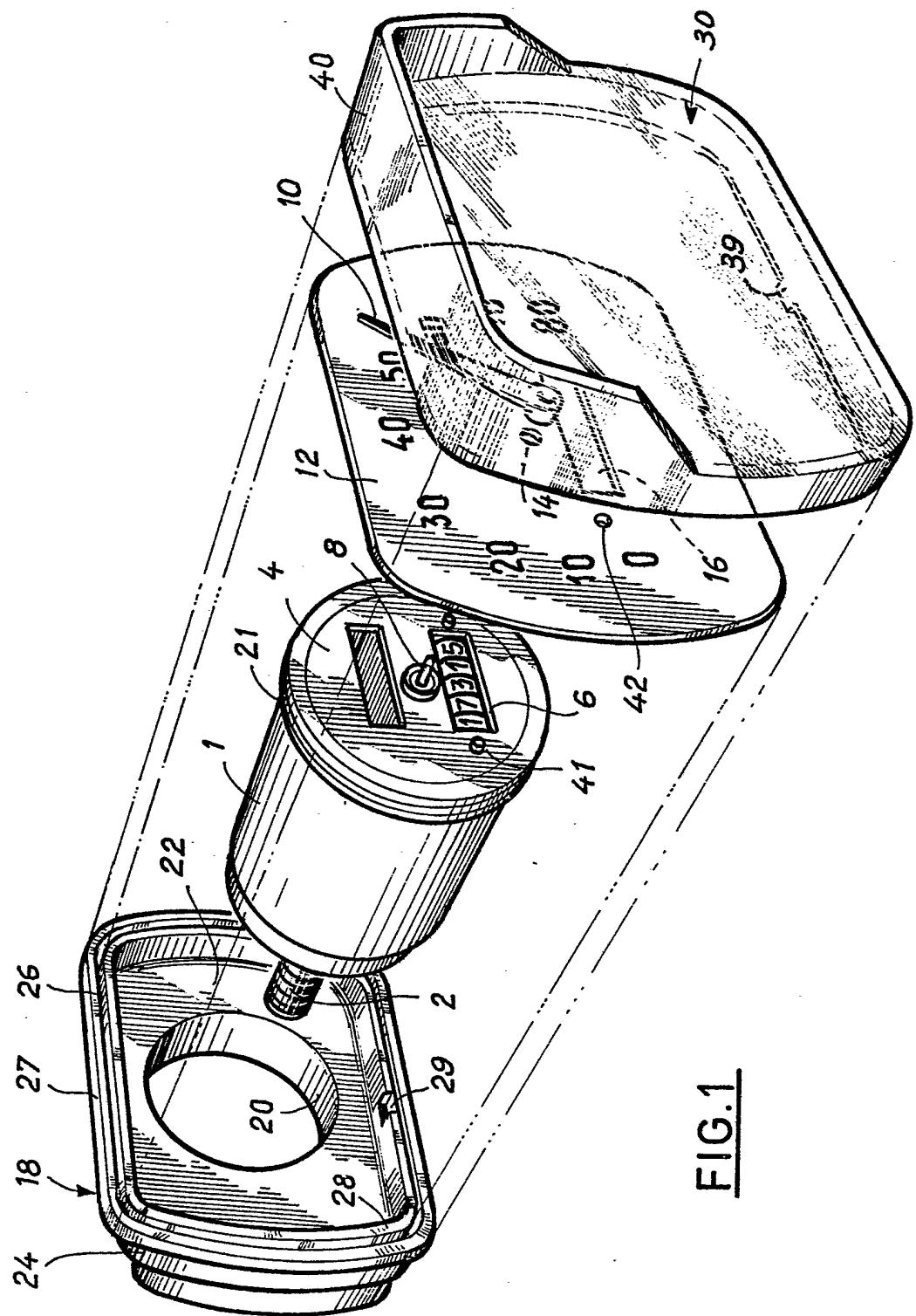
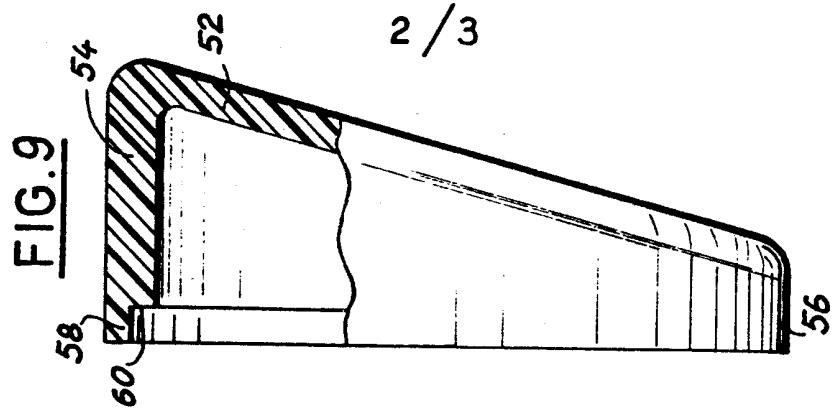
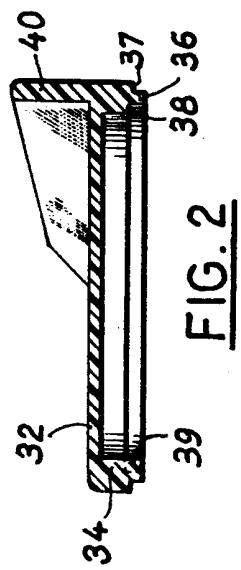
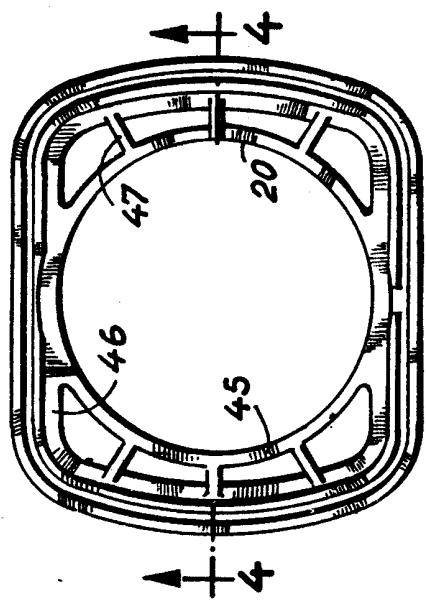
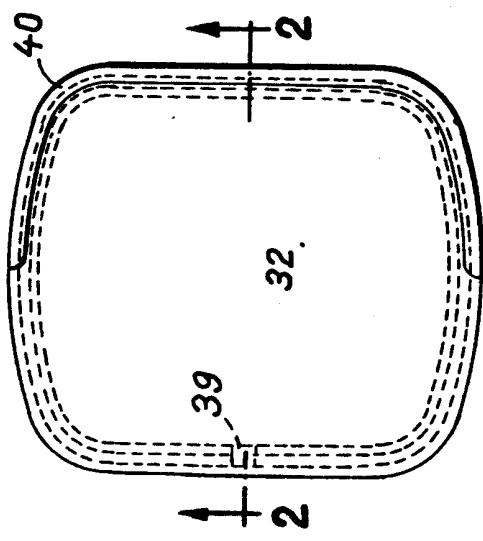


FIG. 1

2 / 3

FIG. 5FIG. 3

2500660

3 / 3

